



## DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour  
des organes permanents et des réunions*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Siège vacant .....	1
Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT .....	1
Renouvellement de mandats .....	1
Treizième session du Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail (Genève, 9-12 décembre 2003) .....	1
Composition .....	1
Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre – 3 décembre 2003).....	2
Dixième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 2-5 décembre 2003) .....	3
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	3
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales .....	3
Réunion tripartite d'experts sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports (Genève, 8-17 décembre 2003) .....	3
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	3
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales .....	4

Cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Londres, 12-14 janvier 2004) .....	4
Composition .....	4
Ordre du jour .....	5
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales .....	5
 <b>Annexe</b>	
Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT .....	7

## Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

### Siège vacant

1. M. Tan Boon Chiang a donné sa démission et a informé le directeur du Département des normes internationales du travail du fait qu'il ne souhaite pas que son mandat de membre de la commission soit renouvelé. Par conséquent, après avoir mené des consultations appropriées, le Directeur général soumettra à une prochaine session du Conseil d'administration une proposition de désignation pour remplacer M. Tan Boon Chiang.
2. *Le Conseil d'administration voudra sans doute demander au Directeur général de transmettre à M. Tan Boon Chiang l'expression de sa profonde gratitude pour les services qu'il a rendus à l'OIT.*

## Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT

### Renouvellement de mandats

3. Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 282<sup>e</sup> session (novembre 2001) de réexaminer le mandat de deux des Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT, *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat d'Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT des personnes suivantes:*
  - M<sup>me</sup> Thelma Awori (Ouganda-Libéria);
  - M<sup>me</sup> Maria Cristina Cacciamali (Brésil).

Des résumés biographiques de ces deux personnes sont reproduits en annexe à ce document.

## Treizième session du Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail (Genève, 9-12 décembre 2003)

### Composition

4. A sa 286<sup>e</sup> session (mai 2003), le Conseil d'administration a approuvé la composition d'un comité mixte de 15 membres, dont neuf avaient été désignés par l'OIT et six par l'OMS. A sa 287<sup>e</sup> session (juin 2003), le Conseil d'administration a été informé du nom des pays dont les gouvernements seraient contactés en vue de l'obtention de désignations de membres gouvernementaux titulaires et suppléants.
5. Le bureau du Conseil d'administration a approuvé la désignation, en tant que membres titulaires du comité mixte, des personnes suivantes, dont la candidature avait été proposée

après consultation avec les gouvernements, avec le groupe des employeurs et avec le groupe des travailleurs du Conseil d'administration.

*Membres gouvernementaux titulaires*

M. G. Blanchard, directeur général, Programme du travail, Développement des ressources humaines (Canada)

D<sup>r</sup> Zhi Su, directeur général adjoint, Département de la législation et de l'inspection en matière de santé, ministère de la Santé (Chine)

M. C. Todraze, directeur, Centre fédéral de la sécurité et de la santé au travail (Fédération de Russie)

*Membre gouvernemental suppléant*

M. S. Tettey, inspecteur principal adjoint des usines, Département de l'inspection des usines, ministère du Développement, de la Main-d'œuvre et de l'Emploi (Ghana)

*Membres employeurs titulaires*

M<sup>me</sup> A. Knowles, directrice exécutive, Business New Zeland (Nouvelle-Zélande)

M. C. Lotter, Anglo Américan (Afrique du Sud)

M. K. de Meester, Fédération des entreprises de Belgique (Belgique)

*Membres travailleurs titulaires*

M<sup>me</sup> C. Nathan, Institut de la sécurité, de la santé et de l'environnement au travail des travailleurs asiens (Thaïlande)

M<sup>me</sup> H. Zahi, Confédération démocratique du travail du Maroc (Maroc)

M. B. Erikson, Confédération des syndicats de Norvège (Norvège)

*Membre travailleur suppléant*

M. M.J. Wright, directeur, United Steel Workers of America (AFL-CIO/CLC)

## **Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail** (Genève, 24 novembre - 3 décembre 2003)

6. A sa 283<sup>e</sup> session (mars 2002), le Conseil d'administration a approuvé l'invitation à la Conférence de plusieurs organisations intergouvernementales. Outre ces organisations, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Fondation africaine de renforcement des capacités et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) ont également exprimé le vœu de se faire représenter à la conférence en tant qu'observateurs. Ces demandes ont été communiquées au bureau du Conseil d'administration, qui a également été informé de l'intention du Directeur général d'inviter ces trois organisations intergouvernementales à participer à la conférence en tant qu'observateurs.

---

## **Dixième Réunion régionale africaine** (Addis-Abeba, 2-5 décembre 2003)

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

7. Le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
- Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi;
  - Union du Maghreb arabe (UMA);
  - Communauté de l'Afrique orientale (CAO);
  - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

8. Le Directeur général propose d'inviter les organisations suivantes à se faire représenter à la réunion:
- Fondation africaine de renforcement des capacités;
  - AFRICARE;
  - Opportunities Industrialization Centers International;
  - Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires;
  - Institut panafricain pour le développement;
  - PLAN International;
  - World Vision.
9. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

## **Réunion tripartite d'experts sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports** (Genève, 8-17 décembre 2003)

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

10. Le Directeur général a informé le bureau du Conseil d'administration de son intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Organisation arabe du travail;
- Union européenne;
- Organisation maritime internationale;
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Organisation mondiale des douanes;
- Organisation mondiale de la santé.

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

11. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Association internationale des ports;
- Association internationale pour la coordination de la manutention des marchandises;
- Chambre de commerce internationale;
- Chambre internationale de la marine marchande;
- International Harbour Masters Association;
- Fédération internationale des armateurs;
- Organisation internationale de normalisation;
- Fédération internationale des ouvriers du transport.

### **Cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, lésions corporelles et d'abandon des gens de mer** (Londres, 12-14 janvier 2004)

#### **Composition**

12. A sa 282<sup>e</sup> session (novembre 2001), le Conseil d'administration avait approuvé la tenue d'une quatrième session du groupe de travail, avec la participation de huit représentants de l'OIT (quatre représentants des armateurs et quatre représentants des gens de mer), sans aucuns frais pour l'Organisation.

13. Le groupe de travail a maintenant l'intention de tenir une cinquième session à Londres, du 12 au 14 janvier 2004, et sa composition a été approuvée à la 282<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, sans frais pour l'OIT.

### Ordre du jour

14. A sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003), le Conseil d'administration a pris note du rapport du groupe de travail lors de sa quatrième session (Londres, 30 septembre - 4 octobre 2002) et il a approuvé, entre autres, le mandat révisé du groupe de travail tel qu'il figure dans l'annexe 6 du rapport.

### Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

15. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la session du groupe de travail en qualité d'observateurs:

- Association maritime chrétienne internationale;
- Mission to Seamen;
- Commission internationale sur le bien-être des gens de mer;
- Comité maritime international.

16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la session du groupe de travail mixte en qualité d'observateurs.*

Genève, le 11 novembre 2003.

*Points appelant une décision:*      paragraphe 2;  
  paragraphe 3;  
  paragraphe 9;  
  paragraphe 16.

---

## Annexe

### Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT

M<sup>me</sup> Thelma Awori (Ouganda-Libéria)

Consultante internationale sur les questions de développement; a été administratrice assistante et directrice du bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement, administratrice assistante adjointe du Bureau d'appui aux politiques et programmes du PNUD; coordinatrice résidente des Nations Unies et représentante résidente du PNUD (Zimbabwe); directrice adjointe du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM); cheffe de la section pour l'Afrique de l'UNIFEM; conférencière en éducation permanente et directrice du cours de Diplôme d'éducation des adultes de l'Université de Nairobi, Kenya; tutrice principale du Centre d'éducation permanente de l'Université Makerere, Kampala, Ouganda. M<sup>me</sup> Awori est l'auteur de plusieurs publications sur l'égalité entre les sexes, le développement et l'éducation des adultes. Diplômes obtenus: licence (Bachelor of Arts (*Hons. cum laude*)) en relations sociales et anthropologie culturelle, Université de Harvard, Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis; maîtrise (Master of Arts), en éducation des adultes et psychologie sociale, Université de Californie, Berkeley, Etats-Unis; candidate au doctorat, Columbia University, New York, Etats-Unis.

M<sup>me</sup> Maria Cristina Cacciamali (Brésil)

Professeur de l'Ecole des sciences économiques de l'Université de São Paulo (USP), Brésil; présidente du Programme universitaire supérieur sur l'intégration en Amérique latine de l'USP; directrice technique de l'Association des économistes de São Paulo et vice-présidente de l'Association brésilienne pour les études sociales. Coordinatrice du projet de Coopération internationale sur la mondialisation, la réglementation sociale et les modèles contemporains de développement au Brésil dans le contexte de l'intégration régionale, auquel participe l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL) de l'Université de Paris III – Sorbonne-nouvelle, et de l'Université de Lille I (France). Auteur de publications sur les marchés du travail, la politique publique et le secteur informel. Consultante auprès d'institutions nationales et internationales. Diplômes obtenus: maîtrise et doctorat en sciences économiques de l'Université de São Paulo, Brésil.